



Direction des services techniques

et de l'aménagement

Services techniques

Tél. 03 20 66 58 27

Fax : 03 20 66 58 30

190201/BC/AB

ARRETE N° ARR/2019/ST/050

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre des travaux de sondage dans l'avenue du Docteur Calmette à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 08 février 2019 et ce, jusqu'au 15 février 2019 le stationnement sera interdit avenue du Docteur Calmette à Hem;

ARTICLE 2 : A partir du 08 février 2019 et ce, jusqu'au 15 février 2019, la circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : A partir du 08 février 2019 et ce, jusqu'au 15 février 2019, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures de chantiers.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise GECITEC ;

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise GECITEC – rue Charles Darwin CS 40000 – 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le

- 6 FEV. 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM